

techniques permettant d'assurer des services infirmiers efficaces en même temps que l'isolement complet des cas très contagieux. Ces techniques se fondent sur des expériences récentes où l'on a utilisé le matériel courant moins spécialisé et sur l'expérience d'autres unités aux États-Unis et au Royaume-Uni. Actuellement le but principal consiste à mettre sur pied un cours élémentaire d'une durée de plusieurs semaines à l'intention du grand nombre d'employés d'hôpitaux dont les services seraient sans doute requis afin d'assurer un fonctionnement optimal de l'unité, suivi de brefs cours d'actualisation des connaissances donnés à intervalles réguliers.

LE TRAITEMENT DES DIRIGEANTS DE LA SDICC

Question n° 2901—**M. Robinson:**

Quel est le traitement *a)* de l'agent exécutif, *b)* du directeur, *c)* du président, *d)* du vice-président, *e)* des membres de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne me transmet les renseignements suivants: *a)* Sans objet. *b)* Directeur: \$31,500 à \$41,500. *c)* Président: \$150 par jour de travail, jusqu'à concurrence de \$25,000 par année. *d)* Vice-président: \$125 par jour quand il participe à une réunion ou remplace le président. *e)* Membres du conseil: \$125 par jour quand ils participent à une réunion.

LA CARTE-RÉPONSE ER-2-7 «PARLONS D'AFFAIRES»

Question n° 2903—**M. McKenzie:**

1. La Direction des subventions à l'industrie du ministère de l'Expansion économique régionale a-t-elle commencé à utiliser la carte-réponse intitulée «Parlons affaire» (ER-2-7) et, dans l'affirmative, *a)* quand, *b)* dans quelles publications a-t-elle paru et *(i)* quand *(ii)* à quel prix?

2. Depuis sa parution, combien de réponses a-t-on reçues?

M. Ed Lumley (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministère de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. La Direction des subventions à l'industrie du ministère de l'Expansion économique régionale utilise la carte-réponse intitulée «Parlons Affaires» (ER-2-7) *a)* depuis le 10 juillet 1977; *b)* elle a paru dans la publication «La route» d'Air Canada offerte à bord des avions; *(i)* dans le numéro de juillet-août seulement; *(ii)* au coût de \$2,200.00.

2. Les réponses à cette publicité commencent seulement à arriver. On en avait reçues onze au 31 juillet. Une réclame semblable dans le numéro de décembre 1976/janvier 1977 de la même revue avait alors donné lieu à 337 réponses.

M^{me} DEBORAH A. PAGE-DICK

Question n° 2904—**M. Cossitt:**

1. Un certain caporal Wayne Schmillier de la Gendarmerie royale du Canada a-t-il enquêté sur M^{me} Deborah A. Page-Dick et, dans l'affirmative, *a)* représentait-il la Division de la sécurité, *b)* quel était le but de cette enquête, *c)* le caporal Schmillier a-t-il avisé les personnes interviewées que cette enquête était menée à la suite d'une demande d'emploi dans la Fonction publique par M^{me} Page-Dick, *d)* cette enquête a-t-elle été menée quatre mois environ après le départ de M^{me} Page-Dick de la Fonction publique?

2. M^{me} Page-Dick a-t-elle quitté la Fonction publique le 16 novembre 1976?

3. Comment expliquer cette violation apparente des droits privés d'un citoyen?

Questions au Feuilleton

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères du solliciteur général et de la Main-d'œuvre et de l'Immigration m'informent comme suit: 1. Oui. *a)* Oui. *b)* L'enquête a été menée en réponse à une demande officielle émanant du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, lequel désirait obtenir une habilitation sécuritaire pour M^{me} Page-Dick. *c)* Oui. *d)* Les enquêtes commencèrent en juillet 1976 et ont été terminées en mars 1977 lorsque la G.R.C. a été avisée par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration que M^{me} Page-Dick n'était plus à l'emploi du ministère.

2. Non. M^{me} Page-Dick a quitté la Fonction publique le 2 décembre 1976.

3. Voir la réponse à la partie 1 *d)*.

LES TRAITEMENTS

Question n° 2907—**M. Robinson:**

Quel est le traitement *a)* de l'agent exécutif, *b)* du directeur, *c)* du président, *d)* du vice-président, *e)* des membres de l'Agence canadienne de développement international?

M. Fernand E. Leblanc (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Cette question est sans objet car ces postes n'existent pas à l'Agence canadienne de développement international.

LA VENTE DE TIMBRES-POSTE CANADIENS AU CANADA

Question n° 2909—**M. Gillies:**

1. Au cours des dix-huit derniers mois, le ministère des Postes ou tout autre organisme qui relève de ce ministère a-t-il vendu, au Canada, une certaine quantité de timbres canadiens à un prix inférieur à leur valeur nominale et, dans l'affirmative, *a)* de quels timbres s'agissait-il, *b)* quels en étaient le prix de vente et la valeur nominale, *c)* quel a été le montant total de la vente?

2. Les timbres ont-ils été vendus par voie d'appel d'offres public et, dans l'affirmative, comment les offres ont-elles été obtenues?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): 1. Oui. *(a)* Il s'agit de 12 timbres olympiques. *(b)* Les timbres ont été vendus en gros au prix de \$3.15, soit \$1.85 de moins que leur valeur nominale. Ils faisaient partie d'un coffret-souvenir de timbres olympiques et étaient apposés dans le couvercle de celui-ci. La mise de ce coffret-souvenir avait pour but de recueillir des fonds pour les Jeux olympiques d'été de 1976. Vers la fin de 1976, à la constatation qu'il y aurait un excédent de produits, la vente en gros à prix spécial a été autorisée afin de réduire l'inventaire et d'augmenter les revenus versés aux Jeux olympiques. *(c)* \$155,600.

2. Non.

LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE SOLAIRE DU CANADA

Question n° 2910—**M. Gauthier (Roberval):**

1. Qui sont les membres du conseil d'administration de la Société d'énergie solaire du Canada Inc.?

2. *a)* Quelles sont les sources de financement de la Société, *b)* le gouvernement lui a-t-il consenti des subventions et, dans l'affirmative, de quel montant annuel depuis sa création?

3. Quelles sont les réalisations de la Société à ce jour?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le Conseil national de recherches et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources m'informent comme suit: 1. La Société d'énergie solaire du Canada Inc. a été constituée à Winnipeg, Manitoba, le 18 octobre 1974